

Archives nationales, BB<sup>24</sup> 2085 à 2122. Dossiers de recours en grâce de condamnés à mort (1900-1916).

Direction des Affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice. Correspondance de la Division Criminelle du Ministère de la Justice.

**Article BB/24/ 2104 dossier n° : 9114 S10 « Affaire d'un non gréviste assassiné au Havre »**

### Inventaire sommaire

Date de la condamnation : 25/11/1910. Motif de la condamnation : meurtre commis dans la soirée du 9 septembre 1910 au Havre par des charbonniers grévistes sur la personne d'un non gréviste, le sieur DONGÉ, chef d'équipe de la Compagnie Transatlantique.

Juridiction : Rouen. Remarques : nombreuses interventions en faveur des condamnés (Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, carte postale adressée au ministre de la Justice, signatures diverses, etc.), deux extraits de deux articles de l'« Humanité » du 29 janvier 1914 en faveur de LEFRANÇOIS joints à ce gros dossier.

Voir aussi : COUILLANDRE François- Guillaume, DURAND Jules et LEFRANÇOIS Charles.

**BB/24/2104, dossier 9114 S. 1910, « Durand, Jules et autres condamnés le 25 novembre 1910 »**

**Inventaire détaillé des 139 pièces rédigé par Jean-Luc Dron le 21 avril 2015.**

- **Pièce n° 1**, une page : Formulaire de recours en grâce des nommés Durand, Mathieu, Couillandre et Lefrançois condamnés le 25 septembre 1910
- **Pièces 2 et 3** : une note du directeur des affaires criminelles et des grâces du 8 juillet 1924 à propos de Lefrançois ; une note du ministère de la justice, bureau des grâces du 12 juillet 1924 à propos de Lefrançois.
- **Pièce n° 4** : Télégramme du Procureur général de Rouen au Garde des Sceaux à 21 h 5.
  - « = OFF P ROUEN 9987 75 25 21 h 5 = PROC GENERAL ROUEN A GARDE DES SCEAUX DIRECTION CRIMINELLE PARIS = LA COUR D ASSISES A CONDAMNE DURAND A LA PEINE DE MORT MATHIEU A 15 ANS DE TRAVAUX FORCES COUILLANDRE & LEFRANCOIS A HUIT MEME PEINE CE DERNIER A LA RELEGATION BAUZIN & LES FRERES BOYER ONT ETE ACQUITTES LE JURY PARAIT S ETRE M EPRIS SUR LES CONSEQUENCES DE SON VERDICT EN REFUSANT A DURAND LES CIRCONSTANCES ATTENUANTES & VIENT DE SIGNER UN RECOURS EN GRACE = »
- **Pièce n° 5** : Une carte postale pétition avec portrait de Durand, adressée au Ministre de la Justice, signée par « E. MOUGINS. 63, Rue des Drapiers, LE HAVRE »
- **Pièce n° 6** : Article du journal L'Humanité du 29 janvier 1924, signé Amédé Dunois. Titre et sous-titres : « *Trois ans après l'affaire Dongé. L'innocence de LEFRANCOIS – Sur quels témoignages il a été condamné. Un témoignage nouveau – Deux témoins accusent, sur vingt-neuf – Un fait nouveau est révélé.* »
- **Pièce n° 7** : Article d'un journal non cité et sans date (Probablement L'Humanité car signé Amédé Dunois). Titre et sous-titres : « *Trois années après l'affaire Dongé. Comme Durand, Lefrançois, condamné à huit ans de bagne était innocent. – Passion coupable. – Grâce imminente* »

## Association Les Amis de Jules Durand

- **Pièce n° 8**, deux pages : Ministère de la Justice. Direction des Affaires criminelles et des Grâces. Condamnation capitale. Commutation. Décret de commutation de la peine de mort en sept ans de réclusion, signé le 31 décembre 1910 par Armand Fallières, Président de la République.
- **Pièce n° 9**, quatre pages : Ministère de la Justice. Direction des Affaires criminelles et des Grâces. 2<sup>e</sup> Bureau. Rapport sur une condamnation capitale. Rapport à charge de quatre pages (Incomplet. Phrase incomplète au bas de la 4<sup>e</sup> page).
- **Pièce n° 10**, une page : Cour de Cassation. Parquet du Procureur Général, 22 décembre 1910. « Le Procureur Général près la Cour de Cassation à Monsieur le Garde des Sceaux ». Rejet par la Chambre criminel du pourvoi formé par Durand contre l'arrêt de la Cour d'Assises de la Seine-Inférieure.
- **Pièce n° 11**, deux pages : Ministère de la Justice. Direction des affaires criminelles et des grâces. Note de synthèse de la pièce 9 transmise au 2<sup>e</sup> bureau le 3 décembre 1910.
- **Pièce n° 12**, une page : billet du 12 janvier 1911 accompagnant une pièce manquante.
- **Pièce n° 13**, une page : « *Liste des jurés du jugement ayant siégé dans l'affaire Durand condamné à mort pour complicité d'assassinat par arrêt du 25 novembre 1910.* ». Indication des noms, prénoms, professions, domiciles, années de naissance des douze jurés. *Pour complément, voir pièce n° 35.*
- **Pièce n° 14**, une page : Parquet de la Cour d'Appel de Rouen. Direction des Affaires criminelles et des grâces. 2<sup>e</sup> bureau. « Le Procureur Général près la Cour d'Appel de Rouen à Monsieur le Garde des Sceaux. ». Rouen, 10 janvier 1911. Le Procureur Général confirme s'être conformé aux instructions pour l'exécution du décret par lequel le Président de la République a commué en 7 années de réclusion la peine de mort.
- **Pièce n° 15**, une page : Vœu du conseil municipal du Havre, demandant au « *Président de la République d'user de la façon la plus large de son droit de grâce en faveur de Durand* ».
- **Pièce n° 16**, deux pages : Lettre du Maire du Havre au Président de la République accompagnant le vœu formulé par le Conseil municipal (voir pièce précédente).
- **Pièce n° 17**, une page : Dépêche télégraphique rédigée au Havre le 30 décembre à 8 h 15, adressée au Président de la République. « *Deux mille cinq cents citoyens réunis à la salle Franklin après avoir entendu le citoyen Sébastien Faure dans un exposé de l'affaire Durand affirme leur foi complète en l'innocence du condamné et invitent le Président de la République à user de son droit pour la mise en liberté immédiate de Durand.* »
- **Pièce n° 18**, une page : Le secrétaire général de la Présidence de la République à Monsieur le Garde des Sceaux, le 3 janvier 1911. Transmission de pétitions (voir pièces suivantes).
- **Pièce n° 19**, une page : Ville de Paris. Conseil municipal. Requête du 30 décembre 1910 adressée au Président de la République.
- **Pièce n° 20**, trois pages : Ligue Française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen. Section de Beaucourt (Haut-Rhin). Lettre adressée à un sénateur (non mentionné), demande de grâce au Président de la République.
- **Pièce n° 21**, une page : Lettre à entête de la « *Commune de Gruissant (Aude)* », 31 décembre 1910. Les membres du conseil municipal « *réclament la révision du monstrueux verdict du jury de la Seine-Inférieure* ». Treize signatures.

## Association Les Amis de Jules Durand

- **Pièce n° 22**, une page : Lettre du 29 décembre 1910, demande de grâce adressée à Monsieur Armand Fallières, Président de la République, signée par des « humbles employés de commerce ». Quatre noms avec adresses parisiennes.
- **Pièce n° 23**, une page : Lettre demandant la libération de Durand, adressée au Président de la République. Envoi du « Syndicat des ouvriers en tapis, grosses moquettes, 174 rue de Menin à Tourcoing », en date du 29 décembre 1910.
- **Pièce n° 24**, une page : Lettre pétition avec quelques noms et signatures. « *Monsieur le Président de la République. Grâce pour Durand au nom de la République, au nom de la Liberté* ».
- **Pièce n° 25**, une page : Lettre demandant la grâce et la révision de la condamnation de Durand, adressée au Président de la République. Envoi de la « Fédération nationale de l'ameublement. 3 passage Rauch, Paris, 11<sup>e</sup> », en date du 28 décembre 1910. « *Les ouvriers des syndicats des tapissiers sculpteurs, ébénistes menuisiers en sièges, marqueteurs, miroitiers biseauteurs et ouvriers facteurs de pianos et orgues...* »
- **Pièce n° 26**, trois pages : Lettre de la section rouennaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen au Président de la République, Rouen, le 28 décembre 1910. Demande de grâce argumentée.
- **Pièce n° 27**, une page : Lettre du syndicat des travailleurs réunis de la fonderie nationale de Ruelle (Charente) au Président de la République en date du 30 décembre 1910. « *Prend l'engagement de faire toute l'agitation nécessaire pour amener la révision du procès...* »
- **Pièce n° 28**, une page : Lettre manuscrite de René Coty adressée au Président de la République, accompagnant « *... afin de compléter le dossier du condamné à mort Durand, le texte aussi exactement reconstitué que possible de la défense que j'ai présentée en sa faveur.* ». Le Havre, 156 boulevard de Strasbourg, vendredi 29 décembre 1910.
- **Pièce n° 29**, 21 pages dactylographiées : la plaidoirie reconstituée par René Coty.
- **Pièce n° 30**, une page : Lettre du Secrétaire général de la Présidence de la République à Monsieur le Garde des Sceaux, en date du 27 décembre 1910. Envoi de pièces à placer au dossier du condamné Durand.
- **Pièce n° 31**, une feuille recto verso : Lettre du Syndicat ouvrier agricole de Générac (Gard) au Président de la République en date du 24 décembre 1910.
- **Pièce n° 32**, une feuille recto verso (déchirée) : Lettre de demande de grâce adressée au Président de la République par le Comité républicain démocratique de l'union des Gauches, 2<sup>e</sup> circonscription du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en date du 25 décembre 1910.
- **Pièce n° 33**, une feuille recto verso : Une lettre de demande de grâce adressée au Président de la République par « *Les soussignés... réunis à l'occasion d'une fête de famille...* ». Dix noms et prénoms avec certaines adresses.
- **Pièce n° 34**, une page : Ministère de la Justice. Direction des affaires criminelles et des grâces. Bordereau d'accompagnement de l'expédition de l'arrêt de Cassation et l'ampliation du décret, en date du 3 janvier 1911.
- **Pièce n° 35**, une page : Parquet de la Cour d'Appel. Direction des Affaires criminelles, 1<sup>er</sup> bureau. Rouen le 30 décembre 1910. Lettre du Procureur Général à Monsieur le Garde des sceaux accompagnant la liste des jurés avec précisions sur les deux jurés suppléants qui n'ont pas fait partie du jury de jugement. *Voir pièce n° 13.*

## Association Les Amis de Jules Durand

- **Pièce n° 36**, une page : un bordereau avec pour seule mention « Durand- Recours du Jury – Avis du président des Assises – Avis du Procureur Général ».
- **Pièce n° 37**, une page : Lettre des jurés de la Cour d'Assises au président de la République. « *A l'unanimité, ils reconnaissent l'erreur commise...* ». Signatures des douze jurés.
- **Pièce n° 38**, trois pages : Cour d'Assises de la Seine-Inférieures. Cabinet du président. Direction des affaires criminelles, 2<sup>e</sup> bureau. Lettre manuscrite adressée par le Président des Assises à Monsieur le Garde des Sceaux, datée du 28 novembre 1910, accompagnant le recours en grâce remis par les jurés à la fin de la dernière session des Assises.
- **Pièce n° 39**, 8 pages : Parquet de la Cour d'Appel. Direction des affaires criminelles, 1<sup>er</sup> bureau. Rouen, le 1<sup>er</sup> décembre 1910. Affaire Dongé. Courrier dactylographié du Procureur général à Monsieur le Garde des Sceaux, « *... rapport relatif aux condamnations prononcées par la Cour d'assises de la Seine-Inférieure le 25 novembre écoulé contre les auteurs et complices de l'assassinat du nommé Dongé, et spécialement en ce qui concerne le nommé Durand, secrétaire du syndicat des charbonniers.* ».
- **Pièces n° 40 et 41** : Deux bordereaux d'accompagnement.
- **Pièce n° 42**, une page : Lettre du Procureur général près la Cour de Cassation à Monsieur le Garde des Sceaux, en date du 23 décembre 1910 signalant « *la transmission avec les pièces de procédure de l'expédition d'un arrêt rendu par la chambre criminelle de la cour de cassation, le 22 décembre 1910, rejetant les pourvois formés par les nommés Lefrançois et Durand...* »
- **Pièce n° 43**, une page : Parquet de la Cour d'Appel. Direction des affaires criminelles. Lettre du Procureur général à Monsieur le Garde des Sceaux, en date du 3 décembre 1910 signalant la transmission « *de l'expédition de l'arrêt de la cour d'Assises de la Seine-Inférieure en date du 25 novembre 1910...* ».
- **Pièce n° 44**, une page : Un bordereau de transmission.
- **Pièce n° 45**, une page : Un bordereau de transmission avec les mentions « *Affaire Durand – Demande d'audience de M. Coty, avocat – Renvoi formé par un certain nombre de députés – 2 autres recours* ».
- **Pièce n° 46**, une page : Lettre du Secrétaire général de la présidence de la République à Monsieur le Garde des Sceaux en date du 27 décembre 1910. Transmission « *du recours en grâce adressé à M. le Président de la République par M. René Coty, avocat, en faveur du N(om)mé Durand...* ».
- **Pièce n° 47**, une page : Lettre manuscrite de demande d'audience adressée par René Coty au Président de la République, en date du 24 décembre 1910.
- **Pièce n° 48**, une page : Lettre du Secrétaire général de la présidence de la République à Monsieur le Garde des Sceaux en date du 27 décembre 1910. Transmission « *du recours en grâce adressé à M. le Président de la République par un groupe de Députés en faveur du N(om)mé Durand...* ».
- **Pièce n° 49**, une page : Lettre du Secrétaire général de la présidence de la République à Monsieur le Garde des Sceaux en date du 7 décembre 1910. Transmission « *des recours en grâce ci-joints qui ont été adressé à M. le Président de la République en faveur du N(om)mé Durand...* ».
- **Pièce n° 50**, deux pages : Lettre de M. Paul LANOIR à Monsieur le Président de la République, datée du 5 décembre 1910. « *Fondateur en France du Syndicalisme professionnel*

## Association Les Amis de Jules Durand

*indépendant, j'ai, pendant douze années consécutives livré, puis soutenu une continuelle bataille contre les idées – ne devrais-je écrire les utopies et les hommes de la révolution et des grèves, c'est-à-dire contre les artisans du désordre et des perturbations sociales. Peut-être puis-je à ce titre, dire mon opinion sur le cas du Syndicaliste « Rouge » Durand condamné à mort par la Cour d'Assises de Seine & Oise [sic] comme moralement responsable de l'odieux assassinat du « Jaune » Dongé, notre si digne camarade de travail... ».*

- **Pièce n° 51** : Carte de visite de M. Paul LANOIR
- **Pièce n° 52**, deux pages : Lettre manuscrite de Mme I. Lafont née Bécourt adressée à M. le Président de la République, en date du 5 décembre 1910. Demande de « *clémence et indulgence en faveur du condamné à mort Durand* ».
- **Pièce n° 53**, une page : Lettre manuscrite, transcription intégrale : « *Le Havre 28 décembre 1910 – Monsieur le Président de la République – Ne faite pas venir Durand au Havre papa a peur il ausera pu allé travaillé – Je vous salue de tout mon cœur – Henri Frémont.* »
- **Pièce n° 54**, une page : Lettre manuscrite adressée au Président de la République par « *Un prolétaire intellectuel qui ne croit plus en votre République* », réclamant « *la révision du monstrueux verdict* ». Sans date, sur papier à entête « Hôtel de l'Europe. Lille ».
- **Pièce n° 55**, une page : Lettre du Secrétaire général de la Présidence de la République à Monsieur le Garde des Sceaux en date 29 décembre 1910 accompagnant « *un nouvel envoi de cartes postales* » de pétition.
- **Pièce n° 56**, une page : Lettre du Cercle de la Démocratie Sociale de Carnoules (Var) adressé à M. le Président de la République, en date du 25 décembre 1910. Demande de grâce par les 130 membres présents lors de la réunion trimestrielle du Cercle.
- **Pièce n° 57**, quatre page : Dossier de recours en grâce de Lefrançois (Charles Onésiphore). Décision de la Chancellerie – Analyse des faits par le Parquet et avis des Magistrats. Parquet de la Cour d'Appel de Rouen le 21 mars 1913.
- **Pièce n° 58** : Chemise avec mention « Ministère de la Justice. Direction des affaires Criminelles et des Grâces – Rapport sur le requête en révision du N<sup>é</sup> Lefrançois – Pièces à joindre ».
- **Pièce n° 59**, 6 pages dactylographiées : Parquet de la Cour d'Appel. Direction des Affaires Criminelles. 1<sup>er</sup> bureau. Rouen le 24 mars 1914. Le Procureur Général à Monsieur le Garde des Sceaux. Avis sur la requête en révision formée par la Ligue des Droits de l'Homme en faveur du nommé Lefrançois...
- **Pièce n° 60**, deux pages manuscrites : Ville du Havre. Commissariat de police de la sureté. Affaire Durant. Enquête. Le 19 mars 1914. Confrontation entre le sieur Normand Georges et Mademoiselle Leroux avec le sieur Fosse Henri.
- **Pièce n° 61**, une page manuscrite : Ville du Havre. Commissariat de police de la sureté. Affaire Durant. Enquête. Le 19 mars 1914. Déclaration de Melle Leroux Louise.
- **Pièce n° 62**, une page manuscrite : Ville du Havre. Commissariat de police de la sureté. Affaire Durant. Enquête. Le 19 mars 1914. Déclaration de Normand Georges.
- **Pièce n° 63**, deux pages manuscrites : Ville du Havre. Commissariat de police de la sureté. Affaire Durant. Enquête. Le 17 février 1914. Audition du Sieur Descheerder Auguste [*Président du comité de Défense d Durand*].
- **Pièce n° 64**, deux pages manuscrites : Ville du Havre. Commissariat de police de la sureté. Affaire Durant. Enquête. Le 19 février 1914. Audition du Sieur Bénard Artus.

## Association Les Amis de Jules Durand

- **Pièce n° 65**, trois pages manuscrites : Ville du Havre. Commissariat de police de la sûreté. Affaire Durant. Enquête. Le 5 février 1914. Déposition du Sieur Fosse Henri.
- **Pièce n° 66**, une page dactylographiée : Lettre de l'Union des Syndicats du Havre et de la région, en date du 12 septembre 1918, à Monsieur NAIL, Ministre de la Justice. « *Ordre du jour adopté à l'unanimité par les 2500 assistants au meeting organisé le 10 septembre dernier afin de proclamer l'innocence de notre ami Durand et solliciter la libération de ce malheureux Lefrançois qui gémit depuis bientôt 8 années au Bagne clamant son innocence et demandant justice...* » ; « *le 8 juin dernier l'arrêt prononcé par la Cour de Cassation accordait à Madame Durand mère en réparation du préjudice causé... une pension annuelle de 600 francs... Nous sommes Monsieur le Ministre, aujourd'hui le 12 septembre et cette malheureuse femme, n'a encore rien touché... Alors que le secours de 50 francs accordé mensuellement par Monsieur le Ministre de l'Intérieur lui parvient par mandat tous les mois quelques jours avant son échéance...* ».
- **Pièce n° 67**, une page : Bordereau « Nouveau recours en grâce en faveur Lefrançois ».
- **Pièce n° 68**, deux pages dactylographiées : Lettre de la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen adressée au Ministre de la Justice, datée du 29 mars 1915. Demande de grâce pour Lefrançois.
- **Pièce n° 69**, une page : Lettre adressée au Ministre (lequel ?) par L. Lefrançois, secrétaire du comité de l'Union des syndicats du Havre et P. O. [uniquement la fin d'une lettre sur une page numérotée « 2 ». Page 1 manquante.]
- **Pièces n° 70 et n° 71**, deux pages dactylographiées : Ordre du jour transmis au Ministre de la Justice suite à un meeting tenu à la Maison du Peuple du Havre le 10 septembre. Concerne la pension alimentaire attribuée à la mère de Jules Durand. Demande la grâce et la mise en liberté de Lefrançois.
- **Pièce n° 72**, une page manuscrite : Ministère de la Justice. Direction. 2<sup>e</sup> bureau. Note en date du 12 avril 1915, sur l'intervention de la Ligue des Droits de l'Homme en faveur de Lefrançois.
- **Pièce n° 73**, une page manuscrite : Ministère de la Justice. Direction des Affaires Criminelles et des Grâces. 2<sup>e</sup> bureau. Copie d'une lettre au Procureur Général en date du 5 avril 1919 à propos d'une « *proposition de remise de la relégation établie par l'Administration des Colonies en faveur du transporté Lefrançois (Charles, Isidore) condamné le 25 novembre 1910...* ».
- **Pièce n° 74**, trois pages : Guyane française. Ministère des Colonies, Administration pénitentiaire, 2<sup>e</sup> bureau. Formulaire de « Demande de remise de relégation » concernant Lefrançois Charles Onésiphore, condamné le 25 novembre 1910, avec indication des dates de ses 10 condamnations antérieures. Renseignements - Propositions du chef du 2<sup>e</sup> bureau – Avis du directeur – Avis du gouverneur. Tous émettent un avis favorable pour la remise de la relégation par la voie gracieuse à l'acceptation de l'« *avis nettement défavorable* » du Procureur général près la Cour d'Appel de Rouen du 11 avril 1919.
- **Pièce n° 75**, une page : Lettre du Sous-Directeur, Chef des Services Pénitentiaires par ordre et pour le Ministre des Colonies au Garde des Sceaux en date du 28 mars 1919. Transmission de renseignements sur le recours en grâce de Lefrançois Charles Onésiphore.
- **Pièce n° 76**, une page : Ministère de la Justice. Direction des Affaires criminelles et des grâces. 2<sup>e</sup> bureau. Note sur l'avis défavorable du Procureur Général en date du 16 avril 1919.

## Association Les Amis de Jules Durand

- **Pièce n° 77**, une page : Ministère de la Justice. Direction des Affaires criminelles et des grâces. 2<sup>e</sup> bureau. Note du 20 novembre 1914 - Attente de renseignements concernant Lefrançois.
- **Pièce n° 78**, une page : Parquet de la Cour d'Appel. Direction des Affaires criminelles, 2<sup>e</sup> bureau. Rouen le 10 décembre 1914. Lettre du Procureur général à Monsieur le Garde des Sceaux. Avis pour le maintien de la relégation de Lefrançois.
- **Pièce n° 79**, une page : Ministère des Colonies. Services pénitentiaires. Lettre du Ministre des Colonies à Monsieur le Garde des Sceaux en date du 2 décembre 1914. Renseignements sur Lefrançois.
- **Pièce n° 80**, une page : Copie manuscrite en date du 9 décembre 1914 d'une lettre au Procureur général de Rouen, confirmant l'envoi de renseignements sur Lefrançois fournis par la Ministère des Colonies et demandant un avis sur Couillandre.
- **Pièce n° 81**, une page : Ministère de la Justice. Direction des Affaires criminelles et des grâces. 2<sup>e</sup> bureau. Copie manuscrite d'une lettre de relance adressée aux Services pénitentiaires des Colonies pour obtenir des renseignements sur Lefrançois. 20 novembre 1914.
- **Pièce n° 82**, une page : Ministère de la Justice. Direction. 2<sup>e</sup> bureau. Copie manuscrite d'une lettre de relance adressée aux Services pénitentiaires des Colonies pour obtenir des renseignements sur Lefrançois. 20 août 1914.
- **Pièce n° 83**, une page : Note du Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces « *Rappel aux Colonies pour les renseignements demandés sur la conduite de Lefrançois à la Guyane. 13 juillet 1914* »
- **Pièce n° 84**, une page : Note du 20 avril 1914 du Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces. Relance pour l'obtention de renseignements suite à incompréhension.
- **Pièce n° 85**, une page : Ministère des Colonies. Services pénitentiaires. Renseignement sur le transporté Lefrançois. Lettre du Ministre des Colonies à Monsieur le Garde des Sceaux en date du 14 août 1914. Lefrançois « *Ne réunit pas les conditions pour être l'objet d'une proposition gracieuse de la part de l'administration locale. Proposition de rejet* »
- **Pièce n° 86**, une page : Ministère des Colonies. Services pénitentiaires. Renseignement sur le transporté Lefrançois. Lettre du Ministre des Colonies à Monsieur le Garde des Sceaux en date du 22 juillet 1914. « *Le Gouverneur de la Guyane n'a pas répondu à la demande de renseignements* ».
- **Pièce n° 87**, une page : Lettre dactylographiée en date du 30 juillet 1914, de la Ligue des Droits de l'Homme au Ministre de la Justice. Demande d'information sur décision prise à propos de Lefrançois.
- **Pièce n° 88**, une page : Ministère de la Justice. Direction, 2<sup>e</sup> bureau. Note manuscrite du 22 juin 1914 pour le Cabinet à propos d'une lettre de la Ligue des Droits de l'Homme au Ministre à propos de Lefrançois.
- **Pièce n° 89**, une page : Note. Transcription intégrale : « *Le Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces. 2<sup>e</sup> bureau. Lefrançois. Complice de Durant. Recours en grâce (Ligue des Droits de l'Homme). Cabinet du Gard des Sceaux. 7.5.14* ».
- **Pièce n° 90**, une page : Note du Ministère de la Justice. Direction. Transcription intégrale « *Proposition de classer provisoirement en attendant les renseignements demandés aux Colonies. 1-5-14* ».

## Association Les Amis de Jules Durand

- **Pièce n° 91**, une page : Note du Cabinet du Garde des Sceaux. Paris, le 29 avril 1914. Transcription intégrale « *Pour la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces. Prière de vouloir bien fournir au Cabinet les éléments d'une réponse* ».
- **Pièce n° 92**, une page : Lettre dactylographiée en date du 25 avril 1914, du Président de la Ligue des Droits de l'Homme au Ministre. Insistance pour reprise de l'affaire Lefrançois en vue d'une mesure de grâce.
- **Pièce n° 93**, une page manuscrite : Ministère de la Justice. Direction. Une note en date du 3 avril 1914 (commentaire sur l'avis du Procureur général de Rouen). Une note en date du 6 avril 1914 (proposition de demande renseignements aux Colonies). Concerne Lefrançois.
- **Pièce n° 94**, une page : Note du Cabinet du Garde des Sceaux. Sans date. Transcription intégrale « *Pour la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces. Prière de vouloir bien fournir au Cabinet les éléments d'une réponse* ».
- **Pièce n° 95**, une page : Lettre dactylographiée en date du 28 mars 1914, du Président de la Ligue des Droits de l'Homme au Ministre de la Justice. Insistance pour un examen « *de cette malheureuse affaire avec toute la bienveillance qu'elle mérite* ». Affaire Lefrançois.
- **Pièce n° 96**, une page : Note. Transcription intégrale : « *Le Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces – Instruire d'abord la demande de révision – Précisions attendues (G. des Sceaux 27-1-14)* ».
- **Pièce n° 97**, une page : Ministère de la Justice. Direction. Note pour le bureau des grâces. 31 mars 1914. Affaire Lefrançois.

### Pièces n° 98 à 119 : Dossier Lefrançois.

- **Pièce n° 98** : Chemise du dossier annotée « Lefrançois ».
- **Pièce n° 99**, une page : Ministère de la Justice. Direction des Affaires Criminelles et des Grâces. 2<sup>e</sup> bureau. A Procureur général. 2 juin 1913. Copie manuscrite d'une lettre. Difficilement lisible. Affaire Lefrançois.
- **Pièce n° 100**, une page : Ministère de la Justice. Direction des Affaires Criminelles et des Grâces. 2<sup>e</sup> bureau. Notes manuscrites des 27 mai, 28 mai et 2 juin, à propos de la recherche d'une réponse de l'Elysée.
- **Pièce n° 101**, une page : Ministère de la Justice. Direction des Affaires Criminelles et des Grâces. 2<sup>e</sup> bureau. Copie manuscrite d'un courrier au Procureur Général de Rouen en date du 14 mars 1913.
- **Pièce n° 102**, une page : Ministère de la Justice. Direction des Affaires Criminelles et des Grâces. 2<sup>e</sup> bureau. Copie manuscrite d'un courrier en date du 12 mars 1913 pour relance d'urgence du dossier en cassation. Difficilement lisible.
- **Pièce n° 103**, une page : brève note pour communication du dossier à la Présidence.
- **Pièce n° 104**, une page : Parquet de la Cour d'Appel. Direction des Affaires criminelles. Courrier dactylographié du Procureur général à Monsieur le Garde des Sceaux. Rouen le 1<sup>er</sup> mars 1913. Impossibilité d'instruire le recours en grâce de Lefrançois, « *le dossier étant à la Cour de cassation qui doit statuer à l'égard de Durand, co-condamné de Lefrançois...* ».
- **Pièce n° 105**, une page : couverture de chemise avec mention « *Ministère de la Justice. Direction des Affaires Criminelles et des Grâces. Pièces à joindre. 2 pièces extraites du dossier de révision.* ».



## Association Les Amis de Jules Durand

- **Pièce n° 106**, une page : Lettre à entête de la Chambre des Députés. Courrier manuscrit de Paul Meunier, Député de l'Aube au Président de la République en date du 16 février 1913. « ... j'ai l'honneur de vous transmettre en la recommandant tout particulièrement à votre bienveillante attention la demande de grâce ci-jointe formée par Monsieur Raoul Coutray, avocat au Havre en faveur de son client Lefrançois... ».
- **Pièce n° 107**, trois pages : Courrier manuscrit de Monsieur Raoul Coutray, avocat au Havre adressé au Président de la République, en date du 15 février 1913. Demande de grâce en faveur de son client Lefrançois.
- **Pièce n° 108**, deux pages : Parquet de la Cour d'Appel de Rouen. Direction des Affaires criminelles. 1<sup>er</sup> bureau. Courrier dactylographié du Procureur Général à Monsieur le Garde des Sceaux. Rouen, 26 septembre 1912. Introduction : « A la date du 23 août dernier, en m'adressant une expédition de la décision de la Cour de Cassation du 9 du même mois qui casse et annule, en ce qui concerne le nommé Durand, l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine-Inférieure du 25 novembre 1910, vous avez bien voulu me poser la question de savoir si le rôle attribué à cet accusé et reconnu inexact, ainsi que l'extrême sévérité à son égard par le verdict du jury, n'ont pas indirectement influé sur les autres peines prononcées dans la même affaire. ». En conclusion : « En résumé, il paraît certain que la situation des co-accusés de Durand a plutôt bénéficié du rôle prépondérant attribué à celui-ci par le verdict du jury. »
- **Pièce n° 109**, quatre pages : Cour d'Assises de la Seine-Inférieure. Cabinet du Président. Direction des Affaires criminelles. 1<sup>er</sup> bureau. Lettre manuscrite en date du 10 octobre 1912. « Le Conseiller Mourrel ayant présidé les assises de la Seine-Inférieure pour le 2<sup>e</sup> trimestre de 1910, à Mr le Garde des sceaux, Ministre de la Justice ». « ... renseignements sur les conséquences que pourrait avoir pour les autres condamnés l'arrêt de la Cour de cassation en date du 9 août dernier qui a admis la révision en faveur de Durand... ».
- **Pièce n° 110**, une page : Un bordereau avec mention « Premier recours en grâce de Lefrançois – Rejet de la Présidence notifié le 14 avril 1913 ».
- **Pièce n° 111**, une page : Parquet de la Cour d'Appel de Rouen. Direction des Affaires Criminelles. 2<sup>e</sup> bureau. Grâces et réhabilitations. Lettre : « Rouen, le 15 avril 1913 - Le Procureur général à Monsieur le Garde des Sceaux – J'ai l'honneur de vous faire connaître que je me suis exactement conformé aux instructions contenues dans votre dépêche du 14 avril 1913 par laquelle vous avez bien voulu me donner avis du rejet du recours en grâce du nommé Lefrançois Charles. ».
- **Pièce n° 112**, une page : Lettre à entête de la Présidence de la République en date du 9 avril 1913 adressée à Monsieur le Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces au Ministère de la Justice par le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Secrétaire Général Civil de la Présidence de la République. Renvoi du dossier du nommé Lefrançois Charles. Le Président de la République estime qu'il n'y a pas lieu de prendre une mesure d'indulgence à l'égard du condamné.
- **Pièce n° 113**, une page : Ministère de la Justice. Direction des Affaires Criminelles et des Grâces. Copie manuscrite d'une lettre en date du 2 avril 1913 adressée au Secrétariat général de la Présidence de la République. Communication du dossier de renvoi en grâce de Charles Lefrançois. Demande pour prendre connaissance de la décision du Président de la République.
- **Pièce n° 114**, une page : Lettre à entête de la Présidence de la République en date du 18 février 1913 adressée à Monsieur le Garde des Sceaux par le Secrétaire Général de la

## Association Les Amis de Jules Durand

Présidence de la République. Envoi du recours en grâce adressé au Président de la République par M. Paul Meunier, député, en faveur de Lefrançois.

- **Pièce n° 115**, une page : Lettre à entête de la Présidence de la République en date du 10 mars 1913 adressée à Monsieur le Garde des Sceaux par le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Secrétaire Général Civil de la Présidence de la République. Suite à une nouvelle démarche de Paul Meunier, le Président de la République demande à connaître la suite que cette affaire est susceptible de recevoir.
- **Pièce n° 116**, une page : Lettre à entête de la Présidence de la République en date du 4 juin 1913 adressée à Monsieur le Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces au Ministère de la Justice par le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Secrétaire Général Civil de la Présidence de la République. Informe que le Président de la République n'a pas jugé possible de prendre une mesure d'indulgence à l'égard de Lefrançois.
- **Pièce n° 117**, une page : Note manuscrite sur papier à entête du Ministère de la Justice – Cabinet du Garde des Sceaux avec mention : « *Ligue des Droits de l'Homme – Audience Comité Durand-Lefrançois – Affaire de grâce plutôt que de révision* ».
- **Pièce n° 118**, une page : Note manuscrite avec mention : « *Lefrançois (Charles) est à St Laurent du Maroni (Guyane), camp des Hattes. 8 ans de travaux forcés (Condamnation du 26 novembre 1910). Un décret de grâce doit intervenir. Même erreur judiciaire que dans le cas de Jules Durand. Lefrançois est tout à fait étranger à l'affaire. Son innocence est certaine.* »
- **Pièce n° 119**, une page : papier à entête « Le Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces ». Note manuscrite : « *Dossier à communiquer à l'Élysée – 1-4-13* ».
- **Pièce n° 120**, quatre pages (dont deux vierges) : Dossier de recours en grâce de Lefrançois (Charles Onésiphore) en date du 2 juillet 1924. Décision de la Chancellerie – Analyse des faits par le Parquet et avis des Magistrats. Dont avis de M. Meyer, maire du Havre. Grâce notifiée le 31 juillet 1924. Lefrançois a été mis en liberté le 26 septembre.
- **Pièce n° 121**, une page : Ministère des Colonies. Direction des Affaires Politiques. Lettre datée du 26 juillet 1924 adressée par « Pour le Ministre des Colonies, Pour le Conseiller d'Etat, Directeur des Affaires Politiques, Le Sous-Directeur » à « Monsieur le Garde des sceaux, Ministre de la Justice ». Courrier accompagnant un envoi de renseignements sur le relégué Lefrançois (Charles, Onésiphore), matricule 12.475.
- **Pièce n° 122**, une page : Ministère des Colonies. Dépêche télégraphique. Transcription intégrale : « *Cayenne, le 17 juillet 1924 – Gouverneur de Guyane à Colonie, Paris – 148 – Réponse 126 – Conduite relégué Lefrançois, 12475, ex-transporté astreint également résidence perpétuelle, satisfaisante – Chanel.* »
- **Pièce n° 123**, une page : Ministère des Colonies. Dépêche télégraphique. 15 juillet 1924. Télégramme n° 126. Transcription intégrale : « *Gouverneur Cayenne – Câblez en vue mesure gracieuse éventuelle renseignements réglementaires sur relégué LEFRANCOIS Matricule 12.475 ./ DALADIER* ». « *Présenté par Le Conseiller d'Etat. Directeur des Affaires Politiques. Le Ministre des Colonies. Signé : DALADIER* ».
- **Pièce n° 124**, une page : Parquet de la Cour d'Appel. Direction des Affaires Criminelles et des Grâces. 2<sup>e</sup> bureau. Lettre du 23 juillet 1924. Le Procureur Général à Monsieur le Garde des Sceaux. « *..ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il soit fait remise au condamné de la peine accessoire de la relégation* ».
- **Pièce n° 125**, une page : Ministère des Colonies. Direction des Affaires Politiques. Lettre datée du 15 juillet 1924 adressée par « Pour le Ministre des Colonies, Pour le Conseiller

## Association Les Amis de Jules Durand

d'Etat, Directeur des Affaires Politiques, Pour Le Sous-Directeur, Le Sous-Chef de Bureau » à « Monsieur le Garde des sceaux, Ministre de la Justice ». Courrier informant « *que le nommé Lefrançois (Charles), qui avait obtenu la remise de l'obligation de résidence et de la relégation par décret présidentiel du 31 juillet, a été mis en liberté le 26 septembre...* ».

- **Pièce n° 126**, une page : Ministère de la Justice. Direction. Copie manuscrite d'une lettre du 23 septembre 1924 adressée à « Colonies. Affaires politiques. 4<sup>e</sup> bureau ». Demande d'information sur la libération de Lefrançois.
- **Pièce n° 127**, une page : Parquet de la Cour d'Appel de Rouen. Direction des Affaires Criminelles. 2<sup>e</sup> bureau. Grâces et réhabilitations. Lettre : « Rouen, le 1<sup>er</sup> août 1924 - Le Procureur Général près la Cour d'Appel de Rouen à Monsieur le Garde des Sceaux ». « ... *Je me suis exactement conformé aux instructions contenues dans votre dépêche du 31 juillet 1924 pour l'exécution du décret par lequel le Président de la République a accordé la remise de la relégation ainsi que de l'obligation de résidence aux colonies résultant de la peine la peine de 8 ans de travaux forcés... contre Lefrançois Charles.* »
- **Pièce n° 128**, une page : Ministère de la Justice. Direction des Affaires Criminelles et des Grâces. 2<sup>e</sup> bureau. Lettre datée du 31 juillet 1924 du Garde des Sceaux à Monsieur le Procureur Général à Rouen. Information de la décision du Président de la République de la remise de la relégation et de l'obligation de résidence aux colonies concernant Lefrançois.
- **Pièce n° 129**, une page : Bordereau manuscrit surchargé accompagnant la pièce suivante.
- **Pièces n° 130**, une page : Lettre manuscrite à entête de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen - Section du Havre en date du 15 juin 1924. Du Président de la section à Monsieur Léon Meyer, maire du Havre. « ... *je me permets de rappeler que tout récemment encore vous m'avez promis votre appui pour faire sortir du bagne un malheureux qui depuis quatorze années souffre d'une condamnation imméritée. Il s'agit de Charles Lefrançois, seul survivant des condamnés dans l'affaire Durand, ce lamentable drame judiciaire que vous connaissez...* »
- **Pièce 131** : Récépissé d'un télégramme adressé le 15 juillet 1924 au Procureur Général de Rouen.
- **Pièce 132**, une page : Copie manuscrite d'un télégramme du 15 juillet 1924. « *Prière adresser urgence renseignements demandés 27 juillet dernier concernant Lefrançois – condamné 25 novembre 1910 Assises Seine Inférieure. 17-7-24...* ».

### Pièces n° 133 à 138 : Dossier Couillandre.

- **Pièce n° 133** : Chemise du dossier annotée « Couillandre ».
- **Pièce n° 134**, une page : Guyane Française. Cayenne. Extrait des registres matricules d'un transporté de la 1<sup>re</sup> catégorie. Numéro matricule 39697. Couillandre François Guillaume, né le 14 mai 1879 à Pont-Croix arrondissement de Quimper, Finistère. Condamné le 25 novembre 1910 par la Cour d'Assises de Seine-Inférieure à la peine de huit ans de travaux forcés pour meurtre et à vingt ans d'interdiction de séjour. Libérable le 10 septembre 1918. Indication des quatre condamnations antérieures.
- **Pièce n° 135**, quatre pages : Lettre manuscrite de trois pages rédigée et signée par Couillandre demandant une remise de peine. En 4<sup>e</sup> page, l'adresse : « Monsieur le Ministre de la justice. Paris ».

## Association Les Amis de Jules Durand

- **Pièce n° 136**, une page : Ministère de la Justice. Direction des Affaires Criminelles et des Grâces. 2<sup>e</sup> bureau. Copie manuscrite d'une lettre adressée le 15 décembre 1914 au Procureur Général à Rouen. Relance pour obtenir des renseignements sur Couillandre.
- **Pièce n° 137**, une page : Rouen. Parquet de la Cour d'Appel. Direction des Affaires Criminelles. 2<sup>e</sup> bureau. Lettre dactylographiée datée du 21 décembre 1914. Le Procureur Général à Monsieur le Garde des Sceaux. « ... *me rangeant à l'avis de l'administration pénitentiaire, j'estime que le recours en grâce du nommé Couillandre, ne comporte actuellement aucune suite.* »
- **Pièce n° 138**, une page : Lettre du Ministre des Colonies au Garde des Sceaux en date du 18 novembre 1914. Transmission de renseignements fournis par le gouverneur de Guyane sur Couillandre François Guillaume qui a formé un recours en grâce. Ne réunit pas les conditions exigées pour une remise de peine.
- **Pièce n° 139**, une page : Formulaire du dossier de recours en grâce de Lefrançois et Couillandre.

*Fin du document*